

Grille de contrôle des menus proposés

Annexe 4.2 au GEMRCN 2015 (mise à jour août.2015) + Loi Egalim 2019

FREQUENCES DE SERVICE DES ALIMENTS POUR LES ENFANTS SCOLARISES, ADOLESCENTS ET LES ADULTES							
Feuille de contrôle grille de fréquence du GEMRCN - SCOLAIRE							
Période : du Jeudi 02/01 au Mercredi 29/01 2025 soit 20 repas consécutifs	ENTREE	PLAT PROTIDIQUE	GARNITURE OU ACCOMPAGNE MENT	PRODUIT LAITIER	DESSERTS	Fréquence recommandée pour 20 repas	Fréquence observée / 20 repas
	Entrées comprenant plus de 15% de lipides	0					4/20 maxi
Crudités légumes ou fruits, contenant au moins 50% de légumes ou de fruits	10		0			10/20 mini	10
Produits à frire ou pré-frits contenant plus de 15% de lipides		1	2			4/20 maxi	3
Plats protidiques ayant un rapport P/L < ou = 1		1				2/20 maxi	1
Poissons ou préparations à base de poisson contenant au moins 70% de poisson, et ayant un P/L > ou = 2		5				4/20 mini	5
Viandes non hachées de bœuf, de veau, d'agneau et abats de boucherie		4				4/20 mini	4
Préparation ou plat prêts à consommer contenant moins de 70% du grammage recommandé pour la portion de viande, de poisson		1				3/20 maxi	1
<b>Critères s'appliquant aux repas végétariens</b>  <b>Loi Egalim Actualisation Novembre 2019</b>	Composantes ou plats complets associant céréales et légumineuses	4				1 par semaine	4
	Composantes ou plats complets associant Œuf et/ou Produit laitier						
	Composantes ou plats complets associant Céréales et/ou PDT et/ou légumineuses + Œuf et/ou Produits laitiers						
	Composantes ou plats complets à base de soja						
Légumes cuits autres que secs, seuls ou en mélange, contenant au moins 50% de légumes			10			10/20	10
Légumes secs, féculents ou céréales, seuls ou en mélange contenant au moins 50% de légumes secs, féculents ou céréales			10			10/20	10
Fromages contenant au moins 150 mg de calcium par portion (4)	2			6		8/20 mini	8
Fromages dont la teneur en calcium laitier est comprise entre 100mg et moins de 150mg (4)	2			2		4/20 mini	4
Laitages (Produits laitiers frais ou desserts lactés) contenant au moins 100 mg de calcium laitier, et moins de 5g de lipides par portion				2	4	6/20 mini	6
Desserts contenant plus de 15% de lipides					3	3/20 maxi	3
Desserts ou produits laitiers contenant plus de 20g de glucides simples totaux par portion et moins de 15% de lipides				0	0	4/20 maxi	0
Desserts de fruits crus 100% fruit cru, sans sucre ajouté (5)					8	8/20 mini	8

(1) Ce tableau s'emploie pour des fréquences de service des aliments en cas de menu unique, de choix dirigé, de menu conseillé, ou de libre service.

(2) Ces fréquences s'appliquent aux menus servis dans toutes les structures publiques de restauration (professionnelle, éducative, de soins, militaire, carcérale, etc...)

(3) Dans le cas d'un internat, analyser séparément les déjeuners et les dîners

(4) fromage servi en tant que tel, ou en entrée composée

(5) Les salades de fruits surgelées, sont à prendre en compte si elles ne contiennent pas de sucre ajouté, et n'ont pas subi d'autre traitement thermique